

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL
SIOM DE LA VALLÉE DE CHEVREUSE
SEANCE DU 22 JUN 2022**

Délibération n° :

DL33/2022

Objet :

Elaboration du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés PLPDMA (2022-2027)

L'an deux mille vingt-deux,

Le mercredi 22 juin 2022,

Les membres du comité syndical, légalement convoqués individuellement par écrit, se sont réunis au siège du Syndicat, sous la présidence de Monsieur Jean-François VIGIER, Président du SIOM,

- M. BAY (titulaire - CCHVC)
- Mme BEAN (titulaire - CPS)
- Mme BERT (titulaire - CPS)
- M. BERTIAUX (titulaire - CPS)
- M. CAHAREL (titulaire - CPS)
- M. CAMBON (titulaire - CPS)
- M. CARRE (titulaire - CPS)
- M. CAUCHETIER (titulaire - CPS)
- Mme DA COSTA FERNANDES (titulaire - CPS)
- M. DEBRAS (titulaire - CPS)
- M. DELAGNEAU (titulaire - CPS)
- M. DIDIN (titulaire - CPS)
- Mme DUMAS (titulaire - CPS)
- M. FONTENAILLE (titulaire - CPS)
- Mme GELOT (titulaire - CPS)
- M. GILBON (titulaire - CPS)
- M. GLEIZE (titulaire - CPS)
- Mme HERY LE PALLEC (titulaire - CCHVC)
- M. LANGLOIS (titulaire - CPS)
- M. LARDIERE (titulaire - CPS) ;
- Mme MAIMOUN (titulaire - CPS)
- M. MONTAGNON (titulaire - CCHVC)
- M. SAUSSOL (titulaire - CPS)
- M. TRICKOVSKI (titulaire - CPS)
- M. VIGIER (titulaire - CPS)
- M. VIVIEN (titulaire - CPS)
- M. ZIANE (titulaire - CPS)

Avaient donné pouvoir :

M. PROUST (titulaire - CPS) a donné pouvoir à M. GILBON (titulaire - CPS) ;

Absents excusés :

M. AMBROISE (titulaire - CPS) ; Mme BERCHON (titulaire - CPS) ; M. BERVEILLER (titulaire - CPS) ; M. BLIN (titulaire - CPS) ; - M. CORDIER (titulaire - CPS) ; M. DOBIGNY (titulaire - CPS) ; M. GARSUAULT (titulaire - CPS) ; Mme HAMON (titulaire - CPS) ; M. LECLERC (titulaire - CPS) ; Mme LECLERCQ (titulaire - CPS) ; M. MAJEUX (titulaire - CPS) ; Mme PERIS (titulaire - CCHVC) ; M. TRAMONI (titulaire - CPS) ; Mme VALOT (titulaire - CPS)

**DATE DE
CONVOCATION**

Le 15/06/2022

EN EXERCICE : 42
PRESENTS : 27
VOTANTS : 28

Le quorum étant atteint l'assemblée peut valablement délibérer.

Monsieur Yann CAUCHETIER est désigné, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Délibération n°DL33/2022
Elaboration du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés
PLPDMA (2022-2027)

Le comité syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Environnement, et notamment l'article L. 541-15-1,

Vu la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte (TECV) n°2015-992 du 17 août 2015 fixant l'objectif national de réduction des DMA de 10% en 2020 par rapport à 2010,

Vu la loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (AGEC) fixant de nouveaux objectifs tel que la réduction de 15% des DMA en 2030 par rapport à 2010,

Vu le décret n° 2015-662 du 10 juin 2015 relatif aux Programmes Locaux de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés,

Vu le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets de la région d'Ile-de-France, adopté par le Conseil Régional par délibération du 21 novembre 2019,

Vu la délibération n° DL 80/2020 du 07 décembre 2020 relative à l'engagement de la démarche d'élaboration du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés PLPDMA 2021-2026

Vu les statuts du SIOM,

Vu la note de présentation,

Considérant la politique ambitieuse menée par le SIOM en matière de prévention des déchets et d'économie circulaire,

Considérant l'objectif fixé, dans le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets de la Région Ile de France, de réduction de 10 % des déchets ménagers et assimilés produits par habitant, d'ici 2025 par rapport à l'année 2010,

Considérant la nécessité de se conformer à l'objectif de réduction de 15 % des déchets ménagers et assimilés produits par habitant, en phase avec la loi AGEC n° 2020-105 du 10 février 2020, d'ici 2030 par rapport à l'année 2010,

Considérant que la période liée à la pandémie de la Covid 19 n'a pas permis de mettre en œuvre l'élaboration du PLPDMA durant l'année 2021 telle que celle référencée dans la délibération DL 80/2020 du 07 décembre 2020,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

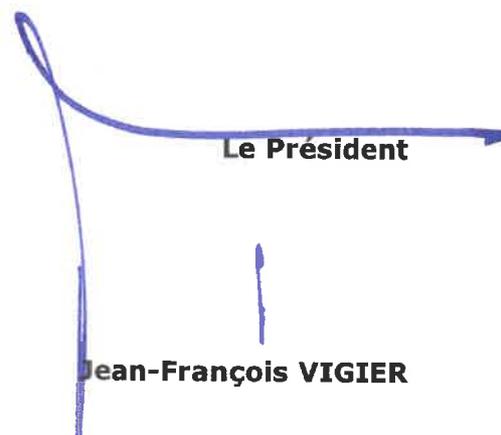
- **Prend acte** de la modification de la période d'élaboration du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés comme suit « 2022-2027 » soit une période de 6 ans, couvrant l'intégralité de son territoire (21 communes), avec un objectif de réduction des DMA de 10% d'ici 2025 et dans la perspective d'atteindre 15 % de réduction des DMA en 2030 par rapport à 2010,

- **Convient**, sur toute la durée du PLPDMA, du principe d'une affectation de moyens humains et financiers nécessaires à la conduite du programme de prévention,

- **Approuve** l'élaboration du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés 2022-2027

La délibération n° DL 80/2020 du 07 décembre 2020 relative à l'engagement de la démarche d'élaboration du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés PLPDMA 2021-2026 est rapportée.

Fait à Villejust,
Pour extrait conforme



Le Président

Jean-François VIGIER

Pièce transmise en Préfecture le : **28 JUIN 2022**

Affichée le : **28 JUIN 2022**

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION PAR LA PREFECTURE

Organisme : SIOM de la vallée de Chevreuse

Utilisateur : Bruneau

Paramètre de la transaction:

| | |
|--|---|
| Type de transaction: | Transmission d'actes |
| Nature de l'acte: | Délibérations |
| Numéro de l'acte: | DL33_2022 |
| Date de la décision: | 2022-06-28 00:00:00+02 |
| Objet: | Elaboration du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés PLPDMA (2022-2027) |
| Classification matières/sous-matières: | 1.7 |
| Identifiant unique: | 091-200062321-20220628-DL33_2022-DE |

Fichier de vie de la transaction

| Fichier | Type de fichier | Taille du fichier |
|---|-----------------|-------------------|
| <i>nom de métier:</i> | | |
| 091-200062321-20220628-DL33_2022-DE-1-1_0.xml | text/xml | 1045 |
| <i>nom original:</i> | | |
| dl 33 2022.pdf | application/pdf | 145737 |
| <i>nom de métier:</i> | | |
| 99_DE-091-200062321-20220628-DL33_2022-DE-1-1_1.pdf | application/pdf | 145737 |
| <i>nom original:</i> | | |
| Note présentation DL 33 2022.pdf | application/pdf | 60272 |
| <i>nom de métier:</i> | | |
| 21_RP-091-200062321-20220628-DL33_2022-DE-1-1_2.pdf | application/pdf | 60272 |

Cycle Contenu dans l'archivage

| Etat | Date | Message |
|----------------------------|----------------------------|------------------------------------|
| Posté | 28 juin 2022 à 11h47min55s | Dépôt initial |
| En attente de transmission | 28 juin 2022 à 11h50min12s | Accepte par le TdT : validation OK |
| Transmis | 28 juin 2022 à 11h50min25s | Transmis au MIAT |
| Acquittement reçu | 28 juin 2022 à 11h56min19s | Recu par le MIAT le 2022-06-28 |